

Conseils pour embaucher une femme de ménage pour retraités.

Les gestes du quotidien sont de plus en plus difficiles et demandent plus de temps pour un ou une retraité.

Afin de répondre au mieux aux besoins des retraités, il existe des ressources pour pallier à certaines tâches ménagères, comme l'entretien du domicile, telles que nettoyer les sols, la salle de bain, les vitres, le repassage, ces tâches peuvent varier selon les besoins.

Un retraité peut tout à fait engager une femme de ménage par ses propres moyens et lui verser son salaire soit directement, soit par des chèques CESU.

Le CESU, qu'est ce que c'est ? Qui est concerné ?

Pour tous les actes de la vie courante, le CESU est fait pour vous !

Il vous facilite les déclarations des rémunérations de votre femme de ménage.

C'est une offre simplifiée pour déclarer facilement votre salariée à domicile. Le CESU concerne tous les particuliers, pour améliorer le quotidien, pour la prise en charge de quelques heures de ménage. C'est aussi la garantie pour le salarié de disposer de droits à l'assurance maladie, au chômage, à la retraite etc.

Le CESU peut s'utiliser de manière régulière ou ponctuelle. Vous pouvez soit régler son salaire directement, soit par virement au CESU qui se charge du paiement.

A quel avantage fiscal pouvez vous prétendre ?

Les dépenses engagées pour l'emploi d'un salarié à domicile ouvrent droit à **un crédit d'impôt** généralisé à l'ensemble des particuliers employeurs qu'ils soient soumis ou non à l'impôt sur le revenu.

En plus de la simplicité d'utilisation du CESU, un avantage fiscal vous est accordé. Il s'élève à 50 % des dépenses réalisées dans l'année : salaires nets payés et cotisations sociales prélevées.

Le + CESU

Avec le CESU, vous êtes assuré d'être dans la légalité et d'offrir à votre salarié une protection sociale, et avec le service CESU +, vous confiez au CESU tout le processus de rémunération de votre salarié. Il ne vous reste alors qu'une seule action à réaliser chaque mois : la déclaration.

Pour tout renseignement complémentaire le site du CESU est très bien fait.

Enfin pour tout vous dire, j'utilise personnellement les services du CESU et j'en suis complètement satisfait.

Jean-Pierre MALJEAN